

*Julien.* cedoniens, des Apollinaristes & des Novatiens, auxquels on joint les Jovinianistes, qui disent que l'homme justifié par le Baptême ne peut plus pecher. On vient ensuite à celle des Manichéens, avec les erreurs desquels on confond la doctrine des Catholiques, que l'on expose d'une manière odieuse. Ceux, dit-on, qui déclarent un péché naturel, disent que le Diable est auteur des nœces; que les enfans qui en naissent, sont enfans du Diable; que tous les hommes naissent en sa possession; que le Fils de Dieu n'a commencé à verser ses grâces sur les hommes qu'au temps de son Incarnation; que les pechez ne sont pas remis entièrement par le Baptême; que les Saints de l'ancien Testament sont morts en estat de péché; que l'homme est nécessaire à pecher; qu'on ne peut éviter le péché, même avec la grâce. Il condamne enfin les plus grossières erreurs des Pelagiens, sçavoir ceux qui disoient que les hommes peuvent éviter le péché sans le secours de Dieu; que les enfans ne doivent point estre baptisez, ou qu'on doit se servir d'autres termes en les baptizant; que ceux qui naissent de peres & de meres baptizez, n'ont point besoin de la grace du Baptême; que le genre humain ne meurt pas par Adam, & ne ressuscite pas par JESUS-CHRIST. Dans la dernière partie, les Evêques, au nom de qui cette Profession estoit écrite déclarent à Zosime, que si on veut encore leur faire des affaires, ils en ont appellé à un Synode plénier; qu'ils ne peuvent signer la condamnation portée contre des absens, & qu'ils sont prêts de tout souffrir plutôt que d'abandonner la justice & la vérité. Ils finissent par un passage d'un Sermon de Saint Chrysostome aux Neophytes.

La Lettre de Julien & des autres Evêques à Rufin de Thessalonique, est rapportée presque toute entière dans les trois derniers livres de S. Augustin à Boniface. Elle contenoit les chefs d'accusations que

nous avons énoncé en parlant de ce Traité de S. Augustin. *Julien.*

Le premier livre à Turbantius, est rapporté tout entier dans le deuxième livre de S. Augustin des Nœces & de la Concupiscence. Il y a des Fragmens des trois autres livres dans les six livres de S. Augustin contre Julien. Enfin, les cinq premiers livres de Julien à Florus sont copiez tout entiers dans les six livres de l'Ouvrage imparfait de S. Augustin.

Bede fait encore mention de trois Ouvrages de Julien: un Traité de l'Amour, un Commentaire sur le Cantique des Cantiques, & un livre de la Constance. Il paroît par les Fragmens que Bede a tirez de ces Ouvrages, qu'il y établissoit les mêmes principes que dans les autres livres; que nous sommes entièrement libres de faire le bien & le mal; que l'amour de l'homme se porte naturellement au bien, & que l'homme ne naît point dans le péché. Il cite dans le dernier livre le petit Traité de Saint Chrysostome, qui porte pour titre, que personne n'est offensé que par soi-même.

Enfin, l'on attribue à Julien la traduction de la Profession de Foi qui porte le nom de Rufin; mais on n'en a pas de preuve.

## NESTORIUS.

NESTORIUS né à Germanicie ville de Syrie, élevé & baptizé à Antioche, se retira dans le Monastere de Saint Euprepus, qui estoit aux fauxbourgs de cette ville. Il fut ordonné Prestre par Theodore, & s'acquiesça peu de temps beaucoup de reputation par sa manière de vivre, & par ses predications. Sisinnius Archevesque de Constantinople estant mort en 427. l'ambition que les Ecclesiastiques de cette ville avoient de parvenir au gouverne-

ment